

INFO COVID 14 : 6 mai 2020

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Nous avons pris le temps, avant de communiquer avec vous, de traiter l'ensemble des circulaires permettant d'assurer une rentrée (partielle) des élèves tout en respectant la sécurité et la santé de chacun.

Sur base des dernières informations reçues, voici les informations que nous pouvons vous délivrer à ce stade.

1. S'AGISSANT DU RETOUR PARTIEL A L'ÉCOLE A PARTIR DU 18 MAI 2020

➤ *DISPOSITIF DE SÉCURITÉ* (à relire avec Serge)

Le plan prévoit un cadre strict en ce qui concerne la sécurité des élèves mais aussi des membres du personnel :

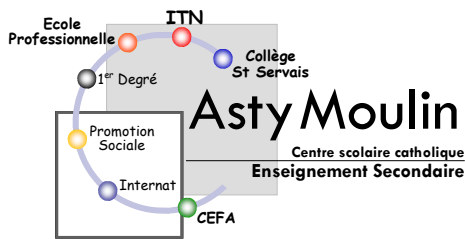
- 10 élèves maximum et 1 professeur pour 48m², soit 4m² par élève et 8m² pour le professeur ;
- 2 jours/semaine maximum, qui pourraient se répartir en 4 demi-journée ;
- Respect de la distanciation sociale (1m50 minimum, 3m à l'entrée dans l'école) ;
- Port du masque obligatoire : chaque élève se présente le premier jour avec son propre masque. Il recevra également un masque fourni par l'école. (Nous vous invitons à parcourir avec votre enfant la fiche « Utilisation du masque » disponible au lien suivant <https://tinyurl.com/ybk6k8kb>) ;
- Respect des obligations en matière d'hygiène des mains (savon, gel hydroalcoolique) ;
- Désinfection des locaux et du matériel à chaque changement de groupe ;
- Nettoyage renforcé des sanitaires.

La reprise partielle des cours ne se fera qu'à partir du moment où la direction aura pu s'assurer du respect de toutes les règles d'hygiène et de sécurité.

➤ *QUI RENTRE ET QUAND ?*

Le plan de déconfinement présenté par le gouvernement prévoit une reprise :

- **le 18 mai 2020 pour les élèves SORTANTS.** Dans notre cas, les élèves de 6^{ème} et de 7^{ème} année ;
- **le 25 mai 2020 pour les élèves de 2^{ème} C/S, 1^{ère} et 2^{èmes} années différenciées.**
- Dans un 3^{ème} temps, cette rentrée pourrait être étendue à des élèves d'autres années mais il est pour l'instant prématuré de s'avancer sur ce point.



Afin d'être en mesure de faire appliquer scrupuleusement le dispositif de sécurité, **ne rentreront prioritairement que les élèves en difficulté scolaire ou en manque d'accès aux outils numériques pour assurer le travail à distance.**

Nous consultons en ce moment les professeurs pour établir la liste des élèves susceptibles de revenir à l'école en présentiel. Les élèves concernés par un retour à l'école recevront un horaire individuel via leur adresse mail le jeudi 14 mai au plus tard. **Il s'agit des élèves de 2^{ème}, 6^{ème} ou 7^{ème} années qui, sur la base de leur résultats actuels, ne peuvent être considérés comme en situation de réussite.**

Les autres élèves resteront accompagnés à distance. Une nouvelle matière pourra dès à présent être abordée, sans pour autant être prise en considération pour les délibérations de fin d'année.

➤ OBJECTIFS POURSUIVIS POUR LES ELEVES

Pour les élèves qui reviennent à l'école, il s'agit ainsi de prendre du temps, en groupe restreint, pour récupérer une série d'apprentissages qui ne sont pas acquis et qui peuvent être déterminants pour la réussite de l'année.

Pour les élèves qui ne reviennent pas à l'école, nous rappelons que le travail à distance se poursuit.

➤ EN CAS D'ABSENCE (POUR LES ELEVES Rentrant à l'école UNIQUEMENT)

Si votre enfant a été invité par mail à revenir à l'école mais que, au vu des circonstances, vous estimez préférable que votre enfant ne fréquente plus l'école cette année, nous vous demandons de nous prévenir via l'adresse mail info-covid@asty-moulin.be.

2. S'AGISSANT DES DECISIONS DE FIN D'ANNEE

➤ LES DÉLIBÉRATIONS

L'intérêt de l'élève restera au centre des décisions qui seront prises.

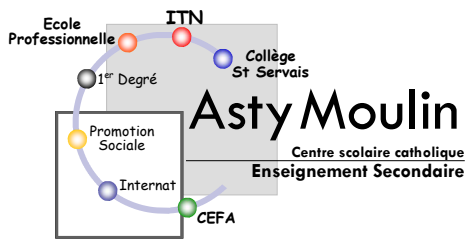
Nous tiendrons compte de la situation exceptionnelle que nous traversons, les critères de réussite ont ainsi été adaptés en ce sens.

Seront prises en compte les évaluations sommatives aux matières en cours avant le confinement.

Pour être en situation de réussite, l'élève devra obtenir au minimum une moyenne globale de l'année de 50 % et un maximum de 2 échecs pour un total de 8 heures d'échec au maximum (avec un minimum de 40% pour chaque échec).

Des secondes sessions pourront être maintenues selon des modalités qui doivent encore être finalisées.

Par ailleurs, en ce qui concerne les élèves sous le régime de la CPU, nous vous rappelons que ce sont les résultats aux UAA des deux années qui détermineront la sanction des études.



➤ *LES QUALIFICATIONS*

Le processus de qualification s'étale sur 2 ou 3 ans. Les jurys de qualification sont donc tout-à-fait en mesure d'analyser le parcours effectué jusqu'ici et de définir si l'élève de terminale peut ou non s'insérer activement dans la vie professionnelle sur base des épreuves réalisées jusqu'alors.

Pour rappel, le Jury de qualification fonde ses appréciations sur les informations qu'il est possible de recueillir sur l'élève, notamment :

- 1° les résultats des épreuves de qualification ;
- 2° les observations collectées lors des stages ;
- 3° dans le régime de la CPU, d'autres éléments contenus dans le dossier d'apprentissage CPU, l'obtention de la qualification nécessitant la réussite de toutes les UAA.
- 4° les résultats obtenus par les élèves qui ont participé à des épreuves organisées par les secteurs professionnels dans le cadre de conventions conclues avec les services de la Communauté française ou co-organisées par la Communauté française et les secteurs professionnels » (AR du 29 juin 1984, art. 21 bis).

Le processus de qualification doit cependant être finalisé pour certains élèves en difficulté qui n'ont pas encore fait la preuve de leur maîtrise de certaines compétences. **Ces élèves pourraient également être invités à revenir à l'école via leur adresse mail pour le jeudi 14 mai au plus tard.**

➤ *LES STAGES*

À part pour nos élèves de l'option « Assistant Pharmaceutico-technique » et les 7TQ Complément en Officine Hospitalière tous les stages ont été annulés et ne devront pas être récupérés.

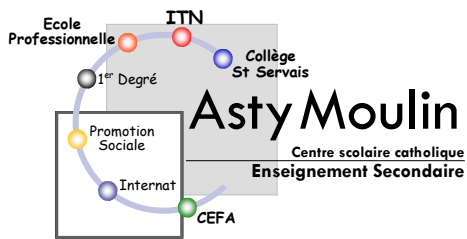
3. S'AGISSANT DE LA RENTREE SCOLAIRE PROCHAINE

➤ *STRATÉGIE POUR ASSURER LA TRANSITION DES APPRENTISSAGES*

Certaines compétences, considérées comme essentielles si on considère le passage dans l'année supérieure, n'ont pu être abordées. Un travail va être organisé avec les professeurs, de telle sorte que les prérequis puissent être identifiés et seront abordés au début de l'année scolaire prochaine pour nous assurer que les « bases » sont acquises afin de permettre à chaque élève d'évoluer sereinement dans l'année supérieure.

➤ *LES REINSCRIPTIONS*

Nous vous invitons à finaliser une éventuelle réinscription du jeune, avant le 15 mai via notre site <https://www.asty-moulin.be/j34/index.php/accueil/informations-pratiques/317-re-inscriptions-avant-le-15-mai-2020>



Nous ne manquerons pas de vous informer des nouvelles circulaires qui nous parviendront ainsi que les dispositions prises pour y répondre.

Si vous souhaitez des informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter par mail via l'adresse info-covid@asty-moulin.be

Prenez soin de vous,

Le Comité directeur